

# Regarder vers l'avenir

MÉMORANDUM AUX PARTIS POLITIQUES

DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE 2019





**« La politique c'est la capacité d'agréger les intérêts particuliers au sein de processus qui les transcendent vers le bien commun. »**

La Régionale wallonne de la CGSLB s'installe plus profondément chaque année dans la concertation sociale wallonne. Dans ce cadre, elle désire faire part d'un certain nombre de réflexions aux partis démocratiques qui vont réclamer le suffrage des Wallonnes et des Wallons et composer les pouvoirs législatif et exécutif en Wallonie.

La législature qui vient sera cruciale pour l'Europe, le pays et la Wallonie. Les enjeux capitaux s'accumulent et s'entrechoquent, et les défis deviennent de plus en plus lancinants, urgents. Des réformes fondamentales devront être menées et des choix importants devront être faits.

Mener de front ces défis environnementaux, économiques, sociaux et de formation de nos jeunes et de nos travailleurs, c'est la mission que les femmes et les hommes politiques devront relever. Elles/ils ne pourront réussir que dans le cadre d'une articulation plus efficace qu'aujourd'hui de l'action des différents niveaux de pouvoir de notre Etat. Ils ont trop souvent été pris en flagrant délit de concurrence et d'incohérence ces dernières années.

Sur chaque fiche, vous trouverez une petite introduction et quelques mesures proposées.

**Votre liberté, votre voix**



## 1

**EMPLOI • FORMATION**

Bien que certains indicateurs se soient améliorés en matière de création d'emplois, la situation n'est toujours pas acceptable. La comparaison avec les moyennes européennes reste douloureuse, sans parler de celle avec les régions les plus performantes. Les politiques publiques wallonnes de formation doivent être résolument tournées vers l'avenir, la numérisation de l'économie et les emplois durables.

**PROPOSITIONS**

- Accentuer – et miser sur – les politiques de formation des travailleurs et des jeunes vers les jobs de demain. Les travaux disponibles en matière de numérisation et de digitalisation de l'économie doivent être pris en compte et traduits en mesures concrètes afin de préparer le potentiel humain à cette nouvelle révolution.
- Le travail d'anticipation des formations vers les emplois qui sont et seront créés par les filières durables et « décarbonées » doit être fait avec la même intensité.
- La formation en alternance doit faire l'objet d'un cadre amélioré et de mesures plus incitatives, tant pour les employeurs que pour les apprenants.
- La politique mise en place vers les fonctions en pénurie doit être soutenue et accentuée.
- Les politiques de soutien à l'emploi doivent être orientées et spécifiques en fonction des publics cibles et non « généralistes » afin de ne pas créer d'effet d'aubaine.



## 2

## ÉCONOMIE

Depuis 2005, la Wallonie a lancé la dynamique du Plan Marshall qui a été déclinée en plusieurs versions successives (2.vert, 4.0, 2022 ...). Le processus a été unanimement loué et apprécié par les observateurs belges et étrangers. Malheureusement, la concrétisation en emplois et en valeur ajoutée est restée très inférieure aux attentes, même si certains secteurs et entreprises en ont tiré grand profit.

Il apparaît à présent nécessaire de donner un nouveau souffle à la politique wallonne de soutien à l'économie et plus particulièrement en matière de politique industrielle.

## PROPOSITIONS

- L'abandon progressif du système de production traditionnel (extraction, production, consommation, déchet) entraîne un changement de perspective : les secteurs verts, durables, et les nouvelles formes d'économie (NFE) deviennent la voie à suivre absolument. La Wallonie doit se positionner comme un acteur majeur en la matière. L'économie circulaire, la silver économie, la bio économie, voire – sous certaines conditions liées à une gestion performante des dérégulations sociales – l'économie collaborative, doivent faire l'objet de politiques de soutien volontaires et efficaces.
- La dynamique des pôles de compétitivité et des clusters doit être maintenue, mais les moyens publics qui y sont consacrés doivent petit à petit glisser vers d'autres secteurs (R&D en NFE), laissant au privé la charge de l'organisation et du fonctionnement des pôles.
- Le soutien au développement des entreprises wallonnes en matière de digitalisation et de numérisation doit être aussi transversal que possible et les moyens qui lui sont alloués doivent être accrus.
- La prise en charge des aides à la promotion de l'emploi par les ministres fonctionnels doit être orientée vers l'emploi qui maintient et améliore les services dans les secteurs concernés.
- La dynamique PWI (Plan Wallon d'Investissement) doit être poursuivie.



## 3

## ÉGALITÉ FEMME/HOMME

Malgré les avancées, les femmes continuent de rencontrer des difficultés spécifiques sur le marché de l'emploi : plafond de verre, écart salarial, articulation vie privée/vie professionnelle ... Les femmes sont également davantage exposées au risque de pauvreté, dans le contexte de familles monoparentales.

### PROPOSITIONS

- Promouvoir auprès des employeurs, au moyen de meilleurs outils régionaux, le respect de la loi de 2012 relative à l'égalité salariale par la transparence de la politique de rémunération dans l'entreprise.
- Promouvoir, de la même manière, la parité dans les organes de gestion et de décision.
- Investir dans les services de soutien à la formation professionnelle et la recherche d'emplois par des mesures spécifiquement dirigées vers les femmes, par exemple via la création de « chèques garderie ».
- Evaluer le plan wallon de lutte contre la pauvreté sous l'angle du genre.
- Assurance autonomie : Réaliser une enquête afin de préciser les besoins différenciés des hommes et des femmes.



## 4

**ENSEIGNEMENT Contribution de l'APPEL**

L'Ecole est un acteur de premier plan : de par son rôle dans l'émancipation sociale, elle contribue à favoriser une société où chaque personne est pleinement intégrée. L'Education est le meilleur vecteur d'intégration et d'harmonisation des relations sociales.

**PROPOSITIONS**

- Nous prônons l'introduction d'un cours de citoyenneté pour tous, quel que soit le réseau !
- La nouvelle approche du Pacte pour un Enseignement d'excellence doit mettre en place les premiers plans de pilotage élaborés par les équipes pédagogiques. Celle-ci doit rendre notre système d'enseignement plus efficace et moins inégalitaire. Dans ce cadre, la lutte contre le redoublement, le dépistage des lacunes et la remédiation sont des priorités.
- La lutte contre la pénurie des enseignants est essentielle. Remédier aux effets de cette pénurie n'est pas suffisant. Il faut l'éradiquer. Une attention doit être portée sur la situation des personnels de l'enseignement en début de carrière afin de les stabiliser au plus tôt.
- Une plus grande souplesse dans l'utilisation du pot carrière contribuera à réguler les départs d'enseignants chevronnés à qui on pourrait proposer un système de tutorat envers les plus jeunes.
- Le budget consacré à l'enseignement devra être revu à la hausse suite à la mise en place du pacte, de la réforme de la formation initiale, mais aussi en raison du carcan de l'enveloppe fermée de l'enseignement supérieur, de l'explosion démographique et du besoin d'ouvrir de nouvelles écoles.



## 5

## LOGEMENT

Le droit à un logement décent doit devenir un droit fondamental de notre société. Des efforts multiples doivent être réalisés en ce sens, tant pour soutenir l'accès aux logements locatifs décents pour les plus démunis que pour ouvrir l'accès à la propriété au plus grand nombre possible. L'accès à la propriété permet de limiter les risques de pauvreté, plus particulièrement après l'âge de la retraite. Par ailleurs, certaines catégories de travailleurs-euses, comme les allocataires sociaux, les contrats précaires successifs et les bas salaires (en particulier les plus jeunes) sont souvent dans l'impossibilité d'acquérir un bien.

## PROPOSITIONS

- Faciliter administrativement les diverses formes de colocations et reconnaître les formes alternatives d'habitat en modifiant le droit civil (coopératives de logement, logements partagés ou toute forme de propriété collective).
- Favoriser la mise en location des immeubles privés par le biais des AIS et lutter fermement contre les marchands de sommeil.
- Accentuer les investissements tant dans l'amélioration du bâti des logements sociaux que dans la construction de nouveaux logements sociaux.
- Réaliser une étude de la situation des propriétaires wallons notamment pour objectiver la situation des jeunes générations à faible(s) revenu(s).
- Renforcer sensiblement les avantages fiscaux pour les catégories confrontées aux difficultés d'accèsion à la propriété et particulièrement pour les plus jeunes notamment **en créant un mécanisme compensatoire entre les droits d'enregistrements et le crédit d'impôt régional – chèque habitat** pour faciliter l'accès à une première propriété immobilière pour les wallons : ainsi, le primo accédant ne paierait pas de droits d'enregistrement ni ne bénéficierait du chèque habitat jusqu'à parfaite compensation entre les deux montants.
- Soutenir les nouveaux acquéreurs dans « l'apport financier » obligatoire demandé par les banques.
- Soutenir plus activement les travaux/transformations/investissements susceptibles d'améliorer le PEB (performances énergétiques du bâtiment).



## 6

## ENVIRONNEMENT

A ce jour, le réchauffement climatique est l'un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité. Cette menace s'entend dans le cadre de notre modèle de société, basé sur l'épuisement des ressources naturelles et humaines (extraire, produire, consommer, jeter), et nous enfermant un peu plus chaque jour dans une impasse. La CGSLB encourage dès lors la Wallonie à aborder les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle par le biais de politiques volontaristes ambitieuses et transversales. Il s'agit de nous inscrire au cœur d'une transition juste vers une société porteuse pour la planète et ses habitants et créatrice d'emplois durables de qualité.

## PROPOSITIONS

- Améliorer le **plan national énergie climat 2030 (PNEC)** afin de contribuer à mettre les objectifs de la Belgique en phase avec les engagements de l'Accord de Paris.
- Accroître la part des **énergies renouvelables** dans le parc énergétique wallon, via le développement du photovoltaïque et de l'éolien. En 2017, le renouvelable représentait seulement 9,1 % de l'énergie consommée en Belgique alors que la trajectoire prévoit d'atteindre les 13 % en 2020.<sup>1</sup>
- Promouvoir des politiques tendant à l'amélioration de la **qualité de l'air**.
- Renforcer les mesures spécifiques de lutte contre toutes les formes de **précarité énergétique**.
- Mettre concrètement en œuvre les objectifs du plan wallon des **déchets-ressource**<sup>2</sup> et soutenir les initiatives locales qui s'inscrivent dans un cadre de développement régional d'utilisation durable des ressources.
- Tenir compte des impacts environnementaux de la **numérisation de l'économie** et mettre ce potentiel d'innovation numérique au service de la transition écologique.
- Intensifier les efforts de protection de la **biodiversité** en Wallonie. C'est un levier important pour limiter le réchauffement en dessous de 1,5 °C.
- Assurer une **politique alimentaire** cohérente, durable et accessible à tous en soutenant les filières locales, en s'appuyant sur le « Référentiel alimentation durable wallon ».

1 Source : Projet Plan National intégré Energie Climat Belge 2021 – 2030 (PNEC).

2 Ce Plan devrait permettre de réduire de 70 % les émissions de GES à l'horizon 2030.





## 7

## MOBILITÉ

La possibilité de se déplacer durablement est un élément essentiel du soutien aux entreprises et aux ménages. Dans ce cadre, il faut réussir la symbiose entre soutien de l'activité économique et réduction des effets polluants du transport.

Après le secteur industriel, le transport est bien la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en Wallonie (24,7% d'émissions en 2016)<sup>3</sup>. Les émissions de particules et de métaux lourds qu'ils engendrent sont une menace pour la santé et pour l'environnement.

### PROPOSITIONS

- Développer une politique de mobilité cohérente et durable qui vise à réguler la demande de transport.
- Investir dans des systèmes de transports publics efficaces, en augmentant l'offre et en minimisant la consommation de ressources, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et qui s'organisent autour de points de correspondance multimodaux.
- Développer des infrastructures et un aménagement équilibré de l'espace public, favorisant des modes de déplacement actifs comme la marche, le vélo, ou la micro-mobilité.

<sup>3</sup> Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017.



## 8

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La CGSLB veut que, partout dans le pays et sur le sol wallon en particulier, tous les êtres humains atteignent un niveau de vie décent. Ce n'est pas le cas. Le plan de lutte contre la pauvreté a identifié certains thèmes spécifiques afin de travailler efficacement à une évolution positive vers ce niveau de vie décent pour toutes et tous, tels que, l'accès au logement de qualité, l'alimentation saine et variée, l'approvisionnement en eau et en énergie ... La CGSLB désire insister particulièrement dans cette législature sur les mesures à prendre au bénéfice des personnes vivant dans la rue.

### PROPOSITIONS

- Instaurer la gratuité des transports en commun, des soins de santé et des frais scolaires quels qu'ils soient pour les personnes en situation de grande précarité.
- Lutter contre le sans-abrisme :
  - Créer des abris de nuit en suffisance, et spécifiques à certaines populations ; hommes, femmes et enfants.
  - Développer des services de santé mentale gratuits liés à l'accroissement des souffrances psychiques rencontrés par les sans-abri.
  - Développer, anticiper et mettre en œuvre de stratégies liées aux grands froids et aux fortes chaleurs (distribution de matelas chauffants actuellement en projet).
  - Lancer des campagnes de sensibilisation aux divers services proposés par les centres d'hébergement de jour/de nuit et à l'aide médicale d'urgence.
  - Mettre en œuvre des plans d'action en collaboration entre l'associatif et les CPAS, et soutenus par la région, agrémentés de moyens nouveaux et d'objectifs précis : sortir 20% des « sans-abri » de la rue chaque année.



## 9

## LES SECTEURS DU NON-MARCHAND

### Constats

Les évolutions multiples et cumulées que nous énumérons ci-dessous auront toutes des effets concrets sur la manière dont ces services à haute valeur ajoutée sociale devront être articulés et financés.

- Le vieillissement de la population ; les enfants du baby-boom auront 65 ans dans quelques années ; la population des plus de 80 ans va doubler en 25 à 30 ans, ce qui augmentera le besoin de structures d'accueils pour personnes âgées.
- L'allongement des carrières, liées à l'augmentation de l'âge de la pension à 66 et 67 ans et à la suppression des possibilités de départs anticipés, entraîne un transfert de prise en charge vers d'autres secteurs de la sécurité sociale.
- Le montant minimum des pensions n'est pas en rapport avec le coût réel de l'accueil.
- La volonté d'un nombre croissant de personnes en fin de vie de continuer à vivre chez elles augmentera encore la demande de services à domicile.
- Les carrières professionnelles égalitaires et menées de front par les deux membres d'un même ménage augmentent le besoin de structures d'accueil pour la petite enfance. Les gouvernements wallons successifs ont été trop peu proactifs sur ces questions, et cela doit changer.



## 9

**NON-MARCHAND****1. Défi formation**

Les emplois qui découlent des besoins liés à ce type de prise en charge sont très variés. On y trouvera du travail salarié comme des travailleurs indépendants en fonction des spécificités. Du travailleur titre-service au médecin spécialisé en gériatrie, cela donne une idée de la diversité de la palette de formations possibles. Il s'agit et s'agira encore plus demain d'une filière de formation visant à soutenir un véritable pôle d'activité.

**PROPOSITIONS**

- Renforcer les structures de formation tant dans l'enseignement de plein exercice que dans celui de promotion sociale, afin que les jeunes puissent se former à ce type de métier, ou que les travailleurs puissent se réorienter dans ce domaine.
- Garantir un financement adéquat de l'ensemble de la filière.
- Veiller à une adéquation entre les titres obtenus et les besoins du terrain.
- Intégrer un maximum de métiers de cette filière dans la formation en alternance.



## 9

**NON-MARCHAND****2. Reconnaissance**

L'essentiel de ces emplois sera exercé par des travailleurs qui devront détenir un titre requis. Il conviendra donc de donner à ces travailleurs des conditions de travail et de rémunérations qui leur permettront de s'inscrire durablement au sein de la filière.

**PROPOSITIONS**

- Donner dès à présent aux travailleurs un statut d'employé (quand ils ne l'ont pas encore), en anticipant les mécanismes d'harmonisation des statuts.
- Octroyer aux travailleurs le principe du contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein, ce qui est un grand pas vers la reconnaissance sociale de l'activité.
- Faire évoluer les travailleurs dans des échelles barémiques attractives et tenant compte des carrières réelles au sein du secteur. Octroyer des avantages liés au contrat de travail similaires à ce que l'on peut trouver dans d'autres secteurs (titres-repas; éco-chèques; deuxième pilier de pension, ...).
- Impliquer les travailleurs dans des processus de formation continue.
- Garantir des normes d'encadrement suffisamment larges tenant compte du caractère humain de ce type de métier.



## 9

**NON-MARCHAND****3. Des infrastructures durables et respectueuses de l'environnement**

Une partie de la réponse pertinente aux besoins liés au vieillissement se situe dans des infrastructures adaptées. Ces structures seront à l'initiative du public (communes, CPAS, intercommunales) ou du privé associatif (structures d'asbl) pour pouvoir prétendre à des subventions publiques.

**PROPOSITIONS**

- Répondre aux besoins avec des infrastructures caractérisées par une préoccupation environnementale et durable, tant au niveau de la conception (ou la rénovation) qu'au niveau du fonctionnement; le financement régional de telles infrastructures doit être modulé en fonction du caractère durable de l'investissement.
- Faire coïncider les demandes d'agrément des institutions avec des besoins locaux; il est donc important que la sphère publique tienne un cadastre des lits tant publics que privés et que ceux-ci soient attribués à tel ou tel projet en fonction des situations du terrain.
- Favoriser les structures d'hébergement dont la finalité n'est pas commerciale; réduire les subventions publiques de ces structures commerciales.



## 9

**NON-MARCHAND****4. Financement des besoins**

Il n'échappera à personne que la rencontre de ces défis aura un coût incontestable tant pour les bénéficiaires que pour la Région et le Fédéral. Il est bien sûr vital que les services proposés restent payables pour les bénéficiaires moyennant subsides ad hoc et, le cas échéant, des ressources complémentaires à charge de la Région ou du Fédéral en fonction du degré de réduction d'autonomie de l'intéressé.

**PROPOSITIONS**

- Mettre en place une assurance autonomie dès le début de la législature. Elle doit pouvoir répondre aux deux cibles essentielles: d'une part l'aménagement du domicile ou de la résidence de la personne, afin de pouvoir la maintenir à son domicile, et d'autre part un financement de l'allocation pour personne âgée. La cotisation doit rester raisonnable, et en ce sens une progressivité liée aux revenus est très souhaitable.
- Globaliser le coût d'hébergement en maison de repos et/ou de soins (tout compris) et en finir avec les nombreux suppléments (TV, coiffure, pédicure ...)
- Augmentation des allocations pour personnes âgées, compte tenu des tarifs déjà pratiqués et des pensions moyennes insuffisantes pour couvrir ceux-ci.
- Elargir les conditions d'octroi, de manière à ce qu'un maximum de personnes puissent faire face aux coûts de leur prise en charge, que ce soit en structure d'hébergement, en structure mixte (résidence service, centre de jour ...) ou dans un maintien à domicile assisté.



